

Secteur minier

Le nouveau Code minier relu et corrigé

Innocent M'BADOUMA  
Libreville / Gabon

C'EST hier, au ministère des Mines, que s'est tenue ce qui doit être la dernière réunion du comité de relecture, en des termes consensuels et participatifs, des articles qui composent l'architecture du nouveau Code minier du Gabon. Ce comité de relecture comprend aussi bien les administrations publiques (Mines, Douanes, Impôts, etc.) que les représentants de l'Union minière du Gabon (Umiga), et le syndicat des opérateurs économiques du secteur minier. Présidée par le ministre

des Mines Christian Magnagna, cette réunion s'est employée à « harmoniser les positions entre l'administration publique et les opérateurs privés », a dit Hervé Montegu, patron de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), par ailleurs membre de l'Umiga. Le but recherché étant l'attractivité du secteur minier gabonais, ainsi que sa compétitivité. A ce titre, des questions comme l'intégration de l'obligation de valoriser toutes les ressources valorisables à l'intérieur d'un permis, de la suppression du fonds de responsabilité industrielle pour le remplacer par une assurance, le réajustement de la durée d'une concession d'un per-



Photo : F.A.

Le ministre des Mines, Christian Magnagna, et les membres de l'Union minière du Gabon (UMIGA).

mis minier, le délai réglementaire de la réponse de l'administration face à une requête de fusion, l'acquisition et transfert des actifs des compagnies... pas clai-

rement mis en exergue dans la mouture initiale du Code minier, ont été réécrits en des termes acceptés par tous. Comme l'a exprimé M.

Magnagna, en introduction de la réunion technique, « les points forts de désaccord ne sont pas heureusement importants. » D'ailleurs, à la fin de la ren-

contre, il a reçu le procès-verbal des travaux de la commission de relecture du Code, débutés en avril 2016. Cette relecture du Code minier, plus précisément son toilettage, s'appuie sur la mouture élaborée par l'administration en 2015 et pour laquelle le gouvernement a sollicité l'avis du secteur privé et son implication. C'est ainsi que la version définitive dudit Code comprendra environ 245 articles, contre plus de 310 auparavant. Ce travail d'harmonisation terminé, le nouveau Code minier devra suivre, dans les prochains jours, le schéma classique d'adoption des textes en République gabonaise.

Concours Gabon Mobiles Lab 2017

Les trois meilleurs groupes primés



Photo : AEE

Le jury examinant les différents candidats au concours Gabon Mobiles Lab 2017.

AEE  
Libreville/Gabon

Après une rude confrontation, les groupes Géo Pharma Plus, IAI Dev Mobile et Solid IAI ont été déclarés vainqueurs. Leurs projets ayant le mieux répondu aux critères du concours.

LANCÉ depuis le mois de juin 2017, le concours Gabon Mobiles Lab 2017 (GMLAB17), organisé par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (Aninf), a pris fin lundi dernier au Radisson Blu. Sur les 20 participants de départ, seulement trois ont été déclarés gagnants par le jury. Il s'agissait, pour les compétiteurs, au sortir d'une période d'incubation de deux mois, de défendre leur projet, en présentant ses avantages, durant 10

minutes. Après une rude confrontation, les groupes Géo Pharma Plus, IAI Dev Mobile et Solid IAI ont été déclarés vainqueurs. Leurs projets ayant le mieux répondu aux critères du GMLAB17. Rappelons que le concours GMLAB17 vise à soutenir l'excellence dans l'innovation numérique, afin d'accompagner le développement des contenus numériques au Gabon. Ainsi, il devrait permettre aux jeunes de répondre aux besoins quotidiens par la conception d'applications opérationnelles favorisant le développement d'une large gamme de services numériques dans de nombreux domaines. Les candidats se sont affrontés sur divers thèmes qui tournaient autour de l'E-éducation, E-santé, E-commerce, E-services, E-administration... Notons que les vainqueurs bénéficieront d'accompagnements techniques de l'AUF et de l'Aninf ainsi que de JA Gabon.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS  
B. P. : 45 ou 37 - LIBREVILLE  
TÉL. : 01-79-53-77/76  
N° 000279 /MEPPD/SG/DGI

COMMUNIQUE  
DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

Le Gouvernement de la République Gabonaise et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont signé le 4 juillet 2017 une convention de fonctionnement du compte intitulé « Trésor Gabonais – Recettes TVA » ouvert sous le numéro 50.311101.0.5035.0.0.0.0, dûment domicilié à la Direction Nationale de la BEAC à Libreville.

Ledit compte sert à enregistrer la Recette de TVA recouvrée par les administrations des Impôts et des Douanes à l'effet de sécuriser la dépense liée aux remboursements des crédits de TVA dus aux entreprises et autres organismes internationaux.

A cet effet, les assujettis à la TVA sont informés qu'à compter du 2 novembre 2017, tous les paiements par virement de la TVA liquidée, doivent désormais s'effectuer sur le compte sus-indiqué.

En revanche, les paiements par chèques, espèces et par précomptes effectués dans le réseau comptable doivent être reversés par les comptables publics sur le compte centralisateur Recettes TVA à la BEAC.

Fait à Libreville, le 25 OCT. 2017

Le Directeur Général des Impôts  
François Auguste AKOMEZOGHO